

## MANDEMENT

## Mgr L'ÉVÊQUE DE MONTREAL

EDOUARD CHARLES FABRE, par la Grâce de Dieu et du Siège Apostolique, Evêque de Montréal, etc., etc.

Au Clergé Séculier et Régulier, aux Communautés Religieuses et à tous les Fidèles de Notre Diocèse, Salut et Bénédiction en Notre Seigneur.

Nos très chers Frères,

Le premier novembre dernier, Notre Très Saint Père le Pape lançait un de ces documents solennels, qui sont destinés à faire leur marque dans le monde catholique. Le Vicaire de Celui qui a dit être "la voie, la vérité et la vie", et qui est venu pour "éclairer tout homme venant en ce monde", trace les grandes lignes des droits de l'Eglise, des bienfaits qu'elle a apportés aux nations qu'elle a civilisées, et des devoirs qui lui reviennent de la part des sociétés civiles, et de là il passe en revue les devoirs de la société domestique et des hommes les uns vis-à-vis des autres. Il proteste énergiquement contre les principes pervers de qu'on est convenu d'appeler le droit nouveau, lequel droit nouveau d'un côté place l'autorité et met la révolution dans l'Etat, et d'un autre côté, refusant de reconnaître la mission sur-naturelle de l'Eglise, traite cette dernière sinon en société ennemie, au moins la place sur un pied d'égalité, ou même d'infériorité, avec des sociétés qui lui sont étrangères.

Le Souverain Pontife fait ensuite voir les funestes conséquences des doctrines de la liberté, doctrines qui ont été condamnées par les Papes, et donnant en quelques mots le résumé des enseignements de ses prédécesseurs, il proclame les règles suivantes: "Que l'origine de la puissance publique doit s'attribuer à Dieu et non à la multitude; que le droit n'a l'existence que par la sanction de Dieu; que ne tenir aucun compte des devoirs de la religion, ou traiter de la même manière les différentes religions, n'est permis ni aux individus, ni aux sociétés; que la liberté illimitée de penser et d'exprimer ses opinions, ne doit nullement être rangée parmi les droits des citoyens, ni parmi les choses dignes de faveur et de protection. De même il faut admettre que l'Eglise, non moins que l'Etat, de sa nature et de plein droit, est une société parfaite; que les dépositaires du pouvoir ne doivent pas prétendre asservir et subjuguer l'Eglise, ni diminuer sa liberté d'action dans sa sphère, ni lui enlever d'importance; que les droits qui lui ont été conférés par Jésus-Christ. Dans les questions de droit mixte, il est nécessairement conforme à la nature ainsi qu'aux desirs de Dieu, non de séparer une puissance de l'autre, mais encore de les mettre en lutte, mais bien d'établir entre elles cette cop-corde, qui est en harmonie avec les attributs spéciaux que chaque société tient de sa nature."

Telles sont" continue Notre Saint-Père, "les règles tracées par l'Eglise catholique relativement à la constitution et au gouvernement des Etats."

La liberté des catholiques ne doit pas dépasser ces barrières; au-delà, c'est la licence, c'est une liberté de perdition. C'est en faveur de cette liberté ainsi entendue que l'Eglise a toujours lutté.

Malheureusement on tend à s'en écarter chaque jour davantage et à secouer le joug de l'autorité. Si les catholiques veulent sincèrement remplir leur devoir, ils iront prendre leurs inspirations auprès de l'autorité légitime, en ce qui touche aux libertés modernes, comme on les appelle, chacun doit s'en tenir au jugement du Siège Apostolique et se conformer à ses décisions.

Ces principes exposés, quels sont les devoirs des catholiques? Dans leur vie privée, ils conformeront leurs mœurs aux préceptes de l'Evangile;—dans la vie publique, ils prêteront sagement leur concours aux gouvernements pour obtenir que l'on pourvoie à l'éducation religieuse et morale de la

jeunesse, d'où dépend le salut de la société.

Si quelquefois les catholiques ont à s'abstenir d'aborder la vie publique, il est des circonstances où ils doivent le faire, pour ne pas laisser aux mains de leurs ennemis le sort de l'Eglise dans la société, et en suite "pour infuser dans toutes les veines de l'Etat, comme une sève" et un sang réparateur, la vertu "tholique," à l'imitation de leurs ancêtres dans la foi, qui, au sein des persécutions, gardaient les honneurs, les magistratures, et les charges militaires, pour introduire la foi dans toutes les classes de la société payenne.

Ainsi doivent agir les catholiques de nos jours; mais ils doivent, en remplissant leur délicate mission, se montrer les fils dévoués de l'Eglise, conserver la concorde des volontés, et tendre à l'uniformité de l'action, en prenant pour règle de conduite les prescriptions du Siège Apostolique et l'obéissance aux Evêques.

Dans les questions libres, il sera permis de discuter avec modération et dans le but de rechercher la vérité, mais en mettant de côté les soupçons injustes et les accusations réciproques.

Dans les questions purement politiques, les divergences sont permises, mais encore faut-il y aller avec la modération qui convient à des chrétiens, et respecter les personnes qui ne partagent pas notre manière de voir.

Nous ne donnons là qu'une incomplète et pâle analyse de cet important document. Pour le connaître à fond, il faudrait en étudier chaque proposition, et cette étude nous ferait voir la sagesse et l'opportunité de ces sublimes enseignements du Vicaire de Jésus-Christ, qui, seul ou presque seul, a le courage et l'énergie de dire toute la vérité au monde.

Accueillons, N. T. C. F., ces enseignements avec un grand esprit de foi. Demeurons convaincus qu'il y aurait orgueil et folie à nous insurger contre eux.

Dans toutes ces instructions, Notre Saint Père le Pape rappelle avec plus d'instance que jamais les grandes notions de l'autorité et de la soumission, que les sujets lui doivent. L'autorité, il va en chercher la source auprès de Dieu lui-même, et à ceux qui en sont les dépositaires il enseigne leurs devoirs vis-à-vis de l'Eglise et de ses enfants. Soit que ce pouvoir réside en un seul ou en plusieurs, que ce soit un monarque ou une oligarchie, ou un système représentatif, le Pape vient leur répéter que l'Eglise, à cause de sa mission sur-naturelle, de son état de société parfaite, a droit à leur protection. Remarquons le bien; c'est un droit que l'Eglise réclame, et non une protection et une faveur; et tout Etat qui ne laisse pas à l'Eglise sa place et son rôle, commet une injustice vis-à-vis de l'Eglise et vis-à-vis des enfants de l'Eglise. Mais si tels sont les devoirs du pouvoir et de l'autorité, les sujets ont aussi des devoirs; et c'est l'exercice de ces devoirs, que Notre Saint-Père régitement avec une sagesse que les Papes seuls peuvent avoir, parce qu'ils sont les seuls placés au-dessus des passions humaines, à cause de leur position et de leur mission, et à cause des secours qu'ils reçoivent de Dieu pour les remplir. Aux sujets, le Souverain Pontife prêche l'obéissance aux autorités. Mais, comme de nos jours à cause du système représentatif, dominant dans le monde civilisé, et qui met l'élection des mandataires de l'autorité aux mains des majorités et des multitudes, il se rencontre souvent des oppositions aux libertés de l'Eglise, et par contre des luttes et des réclamations contre ceux qui gouvernent, à ceux qui réclament ont dans la vie publique, soit par la voie de la presse, le Souverain Pontife donne pour règle de suivre la direction qui leur sera donnée par le Siège Apostolique et par leurs Evêques.

Déjà, dans d'autres circonstances solennelles, l'auguste Léon XIII a proclamé ces mêmes enseignements, cette union des catholiques avec ceux que l'Eglise a institués pour gouverner l'Eglise de Dieu. Et si fut un temps où cette union est nécessaire, et des circonstances qui la réclament, c'est bien notre temps, et les circonstances dans lesquelles nous nous trouvons au Canada.

Un souffle d'émeute et de révolution passe sur notre pays. Nous avons pu voir nous-même un spectacle qui était loin de faire honneur à notre ville; notre jeune s'est portée à des démonstrations qui ont peiné les hommes sérieux, et même des hommes haut placés ont prêté la main à ces manifestations, où le ridicule le disputait au dévergondage révolutionnaire. Puisqu'il faut tout dire, on a voulu se servir de la religion

pour accentuer et faire acc-pter par nos populations un mouvement, qui n'annonce rien de bon pour l'avenir.

Où allons nous, N. T. C. F., si nous marchons dans cette route? Nous accoutumons notre peuple à l'émeute, à la révolution, et loin de le former à l'exercice sage et prudent de ses devoirs politiques, nous l'habitons à l'effervescence, à la licence et nous nous rendons responsables des tristes conséquences qui devront en résulter.

Comme nous sommes loin des sages conseils et des prudentes prescriptions de l'immortel Léon XIII dans son encyclique *Immortale Dei*! Combien auront à gémir plus tard ceux qui, par la presse, ou par d'autres moyens, auront contribué à faire sortir les catholiques de ce pays du sentier des traditions d'ordre, qui y étaient respectées. Nous avons nommé la pr-esse, N. T. C. F., et nous croyons de notre devoir de dire publiquement qu'il y a des journaux dans ce diocèse, qui manquent à leur mission, par ce que tout en se proclamant catholiques et soumis à l'Eglise, ils sèment la défiance contre les autorités, s'appliquent à les combattre et montrent trop l'ambition de supplanter par tous les moyens possibles ceux contre lesquels ils dirigent leurs accusations.

Il est temps que nous nous arrêtons sur la pente où l'on veut nous entraîner et que nous revenions à des idées sages, à une conduite prudente et raisonnée.

Léon XIII, dont nous allons entendre les grands enseignements, nous donne à tous les règles que nous avons à suivre—le respect pour l'autorité, et dans les réclamations que nous pourrions avoir contre quelques-unes de ses mesures, la prudence et la charité chrétienne. Loin de nous donc ce langage acrimonieux, ces invectives malsonnantes, qui ne conviennent pas à des catholiques sincères; loin de nous ces accusations odieuses, ces soupçons injustes contre les intentions; partout l'union, et nous terminons par ces paroles de Léon XIII:

"Si donc par le passé quelques dissentiments ont eu lieu, il faut les ensevelir dans un sincère oubli; si quelque emérite, quelque injustice a été commise, quelque que soit le coupable, il faut tout réparer par une charité réciproque et tout racheter par un commun assaut de déférence envers le Saint-Siège. De la sorte, les catholiques obtiendront deux avantages: celui d'aider l'Eglise à conserver et à propager la doctrine chrétienne, et celui de rendre le service le plus signalé à la société, dont le salut est fortement compromis par les mauvaises doctrines et les mauvaises passions."

Sera le présent Mandement ainsi que la Lettre Encyclique *Immortale Dei* de Notre Très Saint Père le Pape Léon XIII, lu et publié au trône de toutes les églises paroissiales ou autres, où se fait l'office public, ainsi qu'au chapitre des communautés religieuses, le premier dimanche après sa réception, et les dimanches suivants.

Donné à Montréal, en notre Palais Episcopal, sous notre seing et sceau et le contre-seing de notre Chancelier, ce 15 décembre 1885.

EDOUARD CHS, Ev de Montréal.  
Par Mandement de Monseigneur.

T. HAREL, Ptre,  
Chancelier

UNE GALANTE INVITATION

Le club de raquette "Le Frontenac d'Ottawa" a invité ses confrères de la province de Québec dont suit la liste à visiter la capitale cet hiver:

Amateurs de raquette de l'Union Commerciale, président A. Dagneau; Aurora, prés. W. E. Seaton; Association Jacques Cartier, président L. H. Paquet; Emerald, président J. McKenna; Frontenac, président A. Tanguay; Huron, président F. Pennée; Les Amateurs, président l'honorable R. Williams; Le Canadien, président M. Patry; Le St Jean-Baptiste, président E. Dorval; Le Montagnais, président T. Polvin; Québec, président R. Campbell; Waverley, président C. O'Leary; Service Civil, président H. A. Turgeon.

LÉVIS

Grand Tronc, président Isidore Belleau; Lévis, président Geo. H. Shipman; Voltigeurs, président Xavier Bertrand.

TROIS RIVIÈRES

St Jean Baptiste, président Alfred Gouin.

Huitres à tres bon marche, venant d'être reçues chez Mc-Donnell et Fitzsimons, 121 rue Rideau.

## LE MONDE ET LA VILLE

Nous sommes heureux d'apprendre que la santé de Sa Grandeur Mgr Duhamel s'améliore rapidement.

A une assemblée tenue hier, il a été résolu que le bazar annuel en faveur de l'orphelinat St Joseph aura lieu vers la mi-février dans l'une des salles de l'institution.

Il y a eu distribution de prix et de mentions honorables, hier après midi, à l'Académie des Frères des Ecoles Chrétiennes, rue Sussex. La démonstration a été très-imposante.

Pour la réception de la nouvelle année. Paniers flexibles pour les dames. Buste de duvet artie, chev-ux, frisées, bangs et tresses de cheveux. Nets invisibles et épingles, prix populaires. Chez ACKROYD, 70 rue Sparks.

On commence à jouer ce soir, au Théâtre Royal, "Confusion," une comédie d'un grand mérite qui a fait fureur aux Etats Unis et à Londres.

Que tout le monde s'y donne rendez vous.

Une grave erreur de nom s'est glissée dans notre rapport de la fête de Noël à l'Eglise St Joseph. C'est le R. Père Chaborel qui avait la direction du chœur et non le R. Père Tabaret, comme on nous l'a fait dire.

Merci à qui de droit pour l'envoi d'une copie du Calendrier du diocèse d'Ottawa année 1886. Chaque famille devra se procurer ce calendrier qui a été publié en français et en anglais et est en vente à l'E-veché et à la librairie de M. Guillaume.

Vers midi, aujourd'hui, M. Honoré Foisy, de la rue Dalhousie, s'est fracturé l'avant-bras et démis le poignet en tombant du toit d'une maison de la rue Water, appartenant à M. Pinard. Le Dr St Jean a été mandé immédiatement et lui a donné les premiers soins.

Grand carnaval la veille du jour de l'an, danses, courses, musique, etc., etc.

Ce matin, à l'occasion de la fête des Saints Innocents, il y a eu messe solennelle à la basilique. M. le grand-vicaire Routhier officiait. Il a prononcé un joli sermon de circonstance, avant de bénir la foule immense des jeunes enfants que les parents s'étaient fait un devoir d'amener à cette cérémonie.

Le club de raquette "Le Canadien d'Ottawa" est à terminer les préparatifs de son excursion à Valleyfield. Tout fait augurer de l'entreprise va être couronnée d'un brillant succès. Le départ d'Ottawa aura lieu le 6 janvier au matin, et les excursionnistes quitteront Valleyfield le lendemain après-midi. Qu'on se le dise et qu'on y aille en foule.

Je suis heureux d'informer tous les marchands et tous les employés de bureau qu'il leur sera servi un diner chaud, depuis midi jusqu'à 2 1/2 hrs. J. W. L. McTOD, Restaurant International, 12 et 14 rue G-orge.

P. S.—J'ai aussi deux chambres à louer.

L'habile directeur du Théâtre Royal, M. Gilmour, a été l'objet d'une démarche très-sympathique et flatteuse de la part de ses sociétaires, à la représentation du jour de Noël au soir. Ayant à leur tête M. Howard, tous les acteurs lui ont présenté une jolie adresse accompagnée d'une magnifique montre en or avec chaîne et médaillon de même métal.

Madame Gilmour a été l'objet d'un semblable cadeau de la part des actrices de la troupe.

AVIS SPECIAUX

Tout club ou société aura l'usage d'une chambre ou salle, soit pour tenir une assemblée ou tout autre réunion au restaurant International, 12 et 14 rue G-orge.

Huitres, luncs, etc., préparés le plus promptement possible.

Encore une fois, l'éclair s'allume et le Ciel va tonner, pour éclaircir notre horizon par ses bienfaits.

Seigneur que votre bonté est grande, en daignant si bien nous protéger; toujours de vos enfants vous vous faites bien comprendre, surtout à l'heure du danger.

Montres, jones de mariage et bijoux de tous genres et à bas prix. Chaque article est garanti tel qu'on le représente, sinon l'argent sera remis. Chez H. Norez, rue Rideau, No 30.

La Sprucine—La sprucine comme remède pour la toux n'a pas d'égale. Elle est entièrement différente d'aucune autre espèce de composée de gomme d'épinette, que l'on vante tant aujourd'hui. Ne vous trompez pas en demandant la sprucine, elle est mise en bouteilles rondes, et chaque étiquette, circulaire et enveloppe porte la marque de commerce.

En vente chez H. F. MacCarty et C. O. Dacier, Ottawa.

## L'endroit pour acheter des EPICERIES, VINS ET LIQUEURS

EST À L'ANTIQUE ET RENOMMÉ MAGASIN

101-Rue Rideau-101

On y trouve ce qu'il y a de mieux en fait de Marchandises. Comme les Fêtes approchent, je donnerai jusqu'au 1er Janvier

## UN SUPERBE PRESENT!

— A QUICONQUE ACHÈTERA: —

5 lbs de mon Célèbre Thé de 45 cts

Toutes les Marchandises sont garanties pures de tout alliage, et vendues

## A BON MARCHÉ

Une Visite, s'il vous plaît

No. 101 RUE RIDEAU.

A l'enseigne du Drapeau Blanc.

## J. B. C. DUNN.

PLUMES D'AUTRUCHES

Frisées, Nettoyées et Teintes

DANS LES

Dernières Couleurs et Goûts

DE LA SAISON

En Un Jour Après l'Ordre Donné

— AUSSI —

VIEUX CREPE REMIS A NEUF

Alex. A. Coutellier

TEINTURIER PARISIEN

NO. 15, RUE, ELGIN, OTTAWA

(Près de la rue Sparks.)

13 mars, '85

1 an.

## NAISSANCE

En cette ville, ce matin, Mme Napoléon Moffette, du Département des Travaux Publics, a mis au monde une fille.

## PRESENTS POUR NOEL ET LE 1ER DE L'AN

Les personnes qui désirent acheter des présents trouveront à mon magasin un très-joli choix d'objets bien propres à être donnés comme étrennes, tels que: Cartes de Noël et du 1er de l'an avec inscriptions en français et en anglais. Livres de prières reliés avec élégance, livres d'histoires avec gravures colorées pour les enfants. Beaux objets de piété d'un fini tout nouveau.

Albums avec couverts en peluche en cuir et une grande variété d'autres articles qu'il serait trop long d'énumérer ici. J'ai aussi un magnifique choix de jolis jouets pour les enfants.

Tout sera vendu à bon marché

P. C. GUILLAUME, 455 Rue Sussex.

## Agrandissement du canal Welland

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au sous-général et portant la désignation "Soumission pour le canal Welland," seront reçues à ce bureau jusqu'à l'arriver des ma les de l'Est et de l'Ouest, lundi, le 26 jour de l'année prochain (1886), pour l'exhausser les murs des clôtures, déversoirs, etc., et augmenter la hauteur des bords de cette partie du canal Welland entre Port Dalhousie et Thorold, et approfondir le bief entre Thorold et Ramey's Bend, près de Hamberston.

Tous les travaux seront adjugés par sections.

Des cartes des diverses localités, ainsi que des plans et devis pourront être examinés à ce bureau dès et après LUNDI, le 11 jour de JANVIER prochain (1886); on pourra aussi s'y procurer des formules de soumissions. Semblables renseignements relatifs aux travaux au nord d'Albany seront obtenus au bureau de l'ingénieur local, "Welland."

Les entrepreneurs sont priés de se rappeler qu'aucune soumission ne sera prise en considération à moins d'être faite strictement conforme aux formules imprimées, et dans le cas de sociétés, il faudra aussi qu'elle porte la signature particulière et indique la nature de l'occupation et le domicile de chaque associé; et de plus un chèque accepté par une banque pour la somme de "deux mille piastres" ou plus, suivant l'étendue des travaux à faire dans la section—devra accompagner les soumissions respectives; ce chèque sera confié à la soumissionnaire et de formes imprimées seront fournies pour chacune.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque de banque accepté, fait payable à l'ordre de l'honorable Ministre des Travaux Publics, pour un montant égal à cinq pour cent du total de la soumission. Ce chèque sera confié à la soumissionnaire et sera refusé de signer le contrat sur demande de ce faire, ou s'il ne le remplit pas intégralement. Si la soumission n'est pas acceptée, le chèque sera remis au soumissionnaire.

Le Ministre ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Par ordre, A. P. BRADLEY, Secrétaire.

Département des Chemins de Fer et Canaux, Ottawa, 5 décembre 1885.

## CLUB DE RAQUETTES LE CANADIEN, D'OTTAWA.

Excursion à Valleyfield, P.Q.

Par le Chemin de Fer Canada Atlantique,

MERCREDI, 6 Janv. 1886

Billets de retour - \$1.50

Départ à 8 hrs. a.m. Retour Jeudi, le 7, à 8 hrs. p.m.

Billets en vente chez MM. Gagné & Cie., 277 rue Wellington.

## L'ALMANACH DU PURGATOIRE OU ANNUAIRE

De l'œuvre des âmes du Purgatoire vient de paraître. Il est toujours très-intéressant, et on le lira avec beaucoup de plaisir et un grand profit. Nous le recommandons à tout le monde. On le trouvera chez L. A. St Louis, 1527 rue Notre-Dame. Il contient 80 pages et ne se vend que 5 cents. En voici le sommaire:

Excelsence de la dévotion aux âmes du Purgatoire—Que votre volonté soit faite dans le ciel et sur la terre et dans le Purgatoire—Fondation de messes—Lettres de France—La messe du missionnaire—Traité de l'amour de St Louis, St François de Sales—Les amis particuliers du bon Dieu—Lettres et petits traits concernant l'œuvre—Les sentences d'or. On peut aussi se le procurer à Ottawa chez M. Bughe Tétu, No. 83 rue Waller.

1000 personnes sont priées de se rendre aussitôt possible pour acheter le célèbre thé Japon, 8 lbs pour \$1.00. N. A. Savard, rue Dalhousie.

## AVIS AUX ENTREPRENEURS

DES SOUMISSIONS cachetées distinctes, adressées au sous-général et portant la désignation "Soumission pour l'édifice Publics, à Peterborough, Ont.," seront reçues jusqu'à MARDI, le 26e jour de Janvier prochain, inclusivement, pour l'érection d'Edifices Publics, pour

LE BUREAU DE POSTE

Et les Bureaux de la Douane et du Revenu de l'Intérieur

A Peterborough, Ont.

On pourra voir les plans et les devis au Ministère des Travaux Publics à Ottawa, et au bureau de J. K. Belcher, architecte, Peterborough, le 26e jour de Janvier prochain, inclusivement, pour l'érection d'Edifices Publics, pour

Les soumissionnaires devront se rappeler que les soumissions doivent être faites strictement conformes aux formules imprimées, et signées par les soumissionnaires mêmes. La soumission pour chaque édifice devra être faite séparément et des formules imprimées seront fournies pour chacune.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque de banque accepté, fait payable à l'ordre de l'honorable Ministre des Travaux Publics, pour un montant égal à cinq pour cent du total de la soumission. Ce chèque sera confié à la soumissionnaire et sera refusé de signer le contrat sur demande de ce faire, ou s'il ne le remplit pas intégralement. Si la soumission n'est pas acceptée, le chèque sera remis au soumissionnaire.

Le Ministre ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Par ordre, A. GOSSEL, Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics, Ottawa, 7 dec. 1885

## Madame Thomas Byfield

née DUMOUCHEL,

147 Rue Sparks Ottawa.

Modes Parisiennes, dernier goût, grande variété de chapeaux d'été. Notre assortiment qui vient d'arriver et des plus complètes.

Dame Thomas Byfield.

juin